



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

Annexe

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure de soutien en faveur de la République de Madagascar pour 2022

Document d'action intitulé « Facilité de coopération »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier et le programme d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

**1 SYNTHÈSE**

**1.1 Tableau récapitulatif de l'Action**

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	« Facilité de coopération » Numéro CRIS: NDICI AFRICA/2022/043-320 Référence OPSYS : ACT-60610 Financée au titre de l'Instrument de voisinage, coopération et développement international (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	<input type="checkbox"/> Non applicable <input checked="" type="checkbox"/> En soutien à une initiative Team Europe (inter alia)
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	Afrique australe et Océan Indien, Madagascar L'action sera menée à l'endroit suivant: République de Madagascar
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif pluriannuel (PIP) pour Madagascar (2021-2027)
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	La Facilité de coopération contribue à l'atteinte de l'ensemble des résultats du Programme indicatif pluriannuel 2021-2027
<b>6. Domaine (s) prioritaire (s), secteurs</b>	Non applicable
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal: 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) Autres ODD importants : ODD 16 (paix justice et institutions efficaces) et ODD 5 (égalité des sexe et autonomiser les femmes et les filles)

<b>8 a) Code(s) CAD</b>	15110 – Politique / planification économique et du développement			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	À définir			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
<b>10. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes avec handicap	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>11. Marqueur internes</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>
	Numérisation	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tags: Connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gouvernance numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Entrepreneuriat numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Création d'emplois		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétences/compétences numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	services numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connectivité	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Tags: Transports Contacts interpersonnels Energie Connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: BGUE-B2022-14.020122-C1-INTPA Coût total estimé: 5 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 5 000 000 EUR			
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	Modalité du projet Gestion directe par : - Subventions - Subventions de jumelage - Passations de marchés			
<b>14. Type de mesures</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Facilité de coopération <input type="checkbox"/> Mesures en faveur de la société civile			

## 1.2 Résumé de l'Action

### RESUME

Cette fiche d'action définit les axes d'intervention et les modalités de mise en œuvre de la Facilité de coopération du IVCDI - Europe dans le monde à Madagascar, pour la période 2022-2025.

L'objectif général de la Facilité de coopération est de renforcer l'efficacité de la coopération de l'UE à Madagascar, en lien avec les priorités et les stratégies de développement du pays, à travers une bonne exécution du Programme indicatif pluriannuel (PIP), des « Team Europe Initiatives », du *Country Level Implementation Plan (CLIP)*<sup>1</sup> du Plan d'action Genre (GAP III)<sup>2</sup> et des autres outils financiers de l'UE. La Facilité contribuera aussi à une réponse commune de l'UE et des Etats membres dans le pays, ainsi qu'à améliorer la bonne gouvernance.

L'efficacité de la coopération de l'UE et des « Team Europe Initiatives » à Madagascar nécessite de renforcer les institutions nationales, apporter un appui technique à la définition et mise en œuvre

<sup>1</sup> European Commission. *Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025 - Plan de mise en œuvre au niveau national - CLIP MADAGASCAR* ; 20 Septembre 2021

<sup>2</sup> JOIN(2020)17 final of 25.11.2020

des projets, et appuyer les dialogues stratégiques et de politique. Dans ce cadre, il est essentiel de soutenir les efforts du « Team Europe » et de renforcer la communication stratégique sur les priorités de l'UE dans le pays, y inclus l'égalité entre les hommes et les femmes.

La Facilité de coopération s'inscrit aussi dans le contexte de la suppression du rôle d'ordonnateur national (ON), telle que prévue dans les dispositions du IVCDI - Europe dans le monde, et des nouvelles relations à développer entre l'UE et Madagascar sur la base d'un dialogue stratégique renforcé.

La période de mise en œuvre de la Facilité est enfin marquée par l'approfondissement de l'Accord de partenariat économique (APE), ainsi que la recherche de nouvelles modalités de financement de projets d'investissement en soutien à la croissance, incluant notamment les garanties.

La Facilité de coopération a une durée opérationnelle de 48 mois, avec 24 mois de clôture.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

Les années 2000 ont été marquées pour Madagascar par différentes crises ayant abouti à un arrêt de son processus de démocratisation. Les dernières élections en 2018 et 2019 (présidentielle, législatives et communales) ont permis au pays de revenir vers une stabilité institutionnelle ponctuée par une alternance démocratique. En dépit de l'existence des institutions clés nécessaires à la vie publique, la situation du pays reste marquée par un niveau important de fragilité structurelle.

L'évolution de la situation à Madagascar sur les dix dernières années en termes de pauvreté, de développement humain et de gouvernance montre une stagnation voire une régression des indicateurs et une accentuation des inégalités. La valeur de l'IDH<sup>3</sup> de Madagascar pour 2019 s'établit à 0,528 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 164<sup>ème</sup> rang parmi 189 pays et territoires. Madagascar se situe ainsi parmi les pays au monde où l'accès et la qualité des services sociaux de base sont les plus faibles, malgré l'absence de conflit, avec de fortes inégalités entre régions et entre urbain/rural. Les violences basées sur le genre demeurent récurrentes, certaines lois sont discriminatoires et le taux d'intégration des femmes dans les instances décisionnelles reste très faible. Le pays a également été fortement touché par la crise COVID-19. La Banque mondiale estime une augmentation de plus de 1.38 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté du fait de l'impact économique de la COVID-19 en 2020, amenant le taux de pauvreté extrême à 77% de la population en 2020 contre 74 % en 2019.

L'absence de progrès en termes de développement humain et de pauvreté met en exergue un système de gouvernance qui peine à répondre aux besoins de base de la population. L'indice de perception de la corruption est en recul quasi constant sur les dix dernières années (25 en 2020 contre 32 en 2012<sup>4</sup>), l'indice sur l'Etat de droit<sup>5</sup> (0,44 en 2020 contre 0.45 en 2016) et l'indice sur la gouvernance de Mo Ibrahim<sup>6</sup> (44,8 en 2016 contre 44.5 en 2019) sont en stagnation. La participation des citoyens à la vie publique reste également un enjeu important, ainsi que leur accès

<sup>3</sup> Indice de développement humain

<sup>4</sup> Cet indice utilise une échelle de zéro (fortement corrompu) à 100 (très peu corrompu)

<sup>5</sup> Rule of Law Index - World justice project (1 is best)

<sup>6</sup> Cet indice utilise une échelle de zéro à 100 (100 is best)

aux institutions démocratiques. Enfin, la gestion des finances publiques sur les cinq dernières années a permis de maintenir la stabilité macro-économique face aux chocs auxquels a fait face le pays, toutefois elle demeure caractérisée par une transparence et crédibilité limitée du budget, la priorisation insuffisante des secteurs sociaux, la forte centralisation des procédures et des dépenses et la faible efficacité de la gestion des investissements publics.

La croissance de l'économie depuis l'indépendance a été très volatile, en ligne avec les crises politiques répétées. Elle s'est accélérée de 2,3 % en 2013 à 4,4 % en 2019, mais a vu une récession de 7,1 % en 2020 suite à la crise COVID-19. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une reprise de 3,5 % pour 2021. La croissance est portée par les services, notamment le commerce et les transports, les télécommunications et les services financiers. L'industrie reste peu développée malgré une main d'œuvre à bon marché et méticuleuse. L'agriculture (80 % de la population) a une très faible productivité. Le très faible accès à l'électricité, ainsi que le manque d'infrastructures, les progrès insuffisants en matière de développement du capital humain, le faible niveau de concurrence dans les secteurs clés et les problèmes de gouvernance et de corruption sont reconnus comme des freins majeurs au développement économique de Madagascar. Le marché du travail est déséquilibré et précaire.

L'Europe reste le premier partenaire commercial en volume d'échanges et l'Accord de partenariat économique (APE) offre un cadre privilégié pour stimuler les échanges bilatéraux et les flux d'investissements, contribuer à la création d'emplois décents et à la poursuite de la croissance économique à Madagascar tout en favorisant le développement durable.

Le pays est doté d'une biodiversité inégalée mais mis en péril par les trafics d'espèces protégées, la dégradation de l'environnement et la déforestation. Les ressources naturelles (agricoles, halieutiques et minières) sont importantes mais les systèmes agricoles, pastoraux et halieutiques ne parviennent pas à subvenir aux besoins alimentaires de la population et entretiennent une situation de forte insécurité alimentaire et nutritionnelle. La situation du Grand Sud de Madagascar est particulièrement critique, marquée par une pauvreté structurelle sévère, des problèmes de sécurité et des épisodes fréquents et cycliques de sécheresse qui sont à l'origine des crises alimentaires de plus en plus aigües.

Le PIP 2021-2027 pour Madagascar devrait s'appuyer sur le plan national de développement du pays, le Plan Émergence Madagascar (PEM) 2019-2023, qui n'a par contre pas encore été formellement approuvé.

Le projet du PEM s'articule autour de trois socles pour un développement durable : i) le socle social (capital humain) ; ii) le socle économique (croissance accélérée, inclusive et durable) et ; iii) le socle environnemental (Madagascar île verte). Il met l'accent sur la Gouvernance en tant que priorité transversale comme « fondement de l'émergence ». Il est en adéquation avec les engagements internationaux de Madagascar, dont la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des accords de Paris sur le changement climatique, avec les quatre « P<sup>7</sup> » du Consensus européen pour le Développement<sup>8</sup>, ainsi que les nouvelles priorités de la Commission européenne pour la période 2019-2024<sup>9</sup>.

La Facilité de coopération soutiendra la mise en œuvre de la coopération de l'UE, qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre toutes les inégalités et à une croissance économique durable à Madagascar.

---

<sup>7</sup> « People, Planet, Prosperity, Peace »

<sup>8</sup> JO C 210 du 30.6.2017

<sup>9</sup> Pacte Vert, Croissance et Emplois, Gouvernance, Transformation digitale et Migration

Pour cela, l'UE à travers le Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 appuiera le développement humain à Madagascar par des interventions dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, contribuera à une transformation économique pour une croissance durable plus forte et inclusive, plus verte et bleue, appuiera la lutte contre la dégradation de l'environnement (terrestre et marin), la conservation de la biodiversité, l'agriculture raisonnée, le développement rural et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Les appuis en matière de gouvernance se feront au niveau central et local, sectoriel et transversal, et viseront à renforcer l'efficacité, l'équité et l'inclusivité de l'action des administrations publiques à tous les niveaux, l'Etat de droit et le processus démocratique. La priorité donnée à la transformation digitale est transversale et est par conséquent incluse dans les différents secteurs identifiés. La coopération UE-Madagascar tiendra compte des spécificités des territoires, des aspects d'inclusion et notamment des femmes et des jeunes, y compris les personnes en situation d'handicap, du renforcement de la société civile, des complémentarités entre domaines et secteurs d'intervention et synergies avec les stratégies des autres partenaires au développement.

Dans le cadre du PIP 2021-2027, deux Team Europe Initiatives (TEI) ont été développées pour Madagascar, sur les énergies renouvelables (TEI Energie renouvelable et durable) et sur la lutte contre la dégradation de l'environnement et la conservation de la biodiversité (TEI Pacte vert). Une troisième TEI est en cours de préparation et ciblera plus spécifiquement la jeunesse et les secteurs sociaux, notamment éducation et santé (TEI #InvestirDansLaJeunesse). Il s'agit d'initiatives conjointes UE-Etats membres (France et Allemagne), qui permettront de favoriser les synergies, l'impact et la visibilité de l'action « Team Europe » dans le pays. De plus, l'UE et ses Etats membres se sont lancés dans un processus de Programmation conjointe avec la préparation (en cours) d'une stratégie conjointe européenne pour la période 2021-2027.

Dans cet esprit, la Facilité devrait permettre également d'accompagner les acteurs impliqués dans le renforcement de l'articulation entre les fonds IVCDI - Europe dans le monde du PIP et les fonds FEDER des programmes INTERREG 2021-2027 de la zone Océan indien et du Canal du Mozambique.

Enfin, la période 2021-2024 est une période charnière qui prévoit la suppression de l'Ordonnateur national<sup>10</sup>. De nouveaux mécanismes de coordination avec le gouvernement devront être définis, en lien avec les principes d'efficacité de l'aide<sup>11</sup> (alignement, Plan d'action Genre (GAP) III et appropriation nationale notamment).

## 2.2 Analyse des problèmes

### Brève analyse des problèmes:

La mise en œuvre du PIP à Madagascar présente plusieurs défis. La stabilité politique ainsi qu'un engagement fort des autorités à mener des réformes structurantes sont des conditions préalables à l'atteinte des objectifs, ainsi que la bonne gouvernance et le renforcement des institutions. Le dialogue autour du projet de PEM entre le Gouvernement et tous les partenaires au développement doit être renforcé. L'UE s'y impliquera fortement en particulier aux côtés de la France et de l'Allemagne. La société civile, le secteur privé et les autorités locales doivent être en mesure de jouer pleinement leur rôle en tant qu'acteurs de développement. La participation

<sup>10</sup> Le IVCDI - Europe dans le monde étant financé sur le budget de la Commission : les fonds ne seront pas gérés conjointement par l'UE et les pays ACP comme cela était le cas avec le FED

<sup>11</sup> La Facilité de coopération s'inscrit pleinement dans les engagements internationaux pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris).

des jeunes et des femmes ainsi que de toutes les personnes dans des situations vulnérables doit être renforcée.

L'objectif général de la facilité de coopération est de **renforcer l'efficacité de la coopération de l'UE à Madagascar**, en lien avec les priorités et les stratégies de développement du pays. Elle permettra aussi de faciliter une meilleure prise en compte des questions de genre dans le pays, favorisant une plus grande égalité hommes-femmes.

Plus spécifiquement, la facilité de coopération permettra :

- De renforcer les capacités, le dialogue et la coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'UE dans le pays, en particulier du PIP 2021-2027, mais aussi des autres instruments financiers de l'UE et plus largement des actions « Team Europe » au niveau du pays ;
- De promouvoir l'approche « Team Europe » et les « Team Europe Initiatives » pour une réponse commune et sensible au genre de l'UE et des Etats Membres dans le pays ;
- De développer et d'implémenter un plan de communication stratégique et de diplomatie publique.

Le facilité de coopération consistera en de l'assistance technique, des événements, des actions de communication stratégique, y compris des campagnes visant le grand public, conférences, études, bourses, etc. au bénéfice des différents acteurs cibles.

Enfin, la période 2021-2024 est une période charnière qui prévoit la suppression du rôle d'Ordonnateur national. La Facilité permettra ainsi de poursuivre les appuis en cours au Bureau d'appui à la coopération extérieure (BACE), et de préparer la période de transition et les nouveaux mécanismes de coordination avec le gouvernement.

Au cours de la période, l'UE mobilisera enfin de nouveaux instruments à Madagascar tels que les garanties, ce qui nécessitera un appui technique accru pour renforcer les capacités et définir les actions.

**Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:**

Les principales parties prenantes sont l'ensemble des acteurs nationaux concernés par la mise en œuvre de la coopération à Madagascar. Il s'agit notamment des autorités centrales et locales, mais aussi de la société civile et du secteur privé qui seront consultés lors de la préparation des différents programmes et associés lors de la mise en œuvre, avec une attention particulière aux jeunes, aux femmes ainsi qu'à toutes les personnes dans des situations vulnérables. La délégation de l'UE ainsi que ses Etats membres (France et Allemagne) dans le cadre des actions « Team Europe », bénéficieront aussi d'appuis pour la mise en œuvre de différents programmes de coopération dans le pays et pour une meilleure coordination et visibilité.

Le bénéficiaire final est la population de Madagascar à travers l'impact des programmes de l'UE mis en œuvre dans le pays.

### **3 DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **3.1 Objectifs et produits**

L'objectif général (impact) de la Facilité de coopération est de renforcer l'efficacité de la coopération de l'UE à Madagascar, en lien avec les priorités et les stratégies de développement du pays.

Les objectifs spécifiques de la Facilité de coopération (résultats) sont :

**OS.1** Contribuer au renforcement des capacités, du dialogue et de la coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'UE dans le pays et à la prise en compte de la perspective genre ;

**OS.2** Promouvoir l'approche « Team Europe », pour un plus grand impact de l'action UE à Madagascar et pour favoriser l'opérationnalisation des « Team Europe Initiatives » ;

**OS.3** Promouvoir la connaissance, compréhension et soutien aux valeurs et objectifs de l'UE dans le pays.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

##### ***Objectif spécifique 1***

**1.1** Les capacités des bénéficiaires publics ou privés pour la mise en œuvre des projets ou programmes de l'UE sont accrues ;

**1.2** Des nouveaux mécanismes de coordination de l'aide sont définis et appuyés, suite à la suppression du rôle d'ON et de ses services ;

**1.3** Le dialogue avec le gouvernement, ainsi qu'avec la société civile (inclus les organisations de défense des droits des femmes, des droits des personnes handicapées, etc.), le secteur privé et les autres partenaires au développement autour des stratégies et politiques publiques, est renforcé ;

**1.4** La participation de la société civile (inclus des organisations de défense des droits des femmes, et des droits des personnes handicapées, etc.) et du secteur privé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques est promue ;

**1.5** Un appui technique lors des différentes étapes du cycle de gestion des projets - identification, formulation, définition des indicateurs (désagrégés par sexe et handicap quand cela est possible), procédures financières et passation de marché, évaluation, monitoring et audit - est apporté ;

**1.6** Les connaissances sectorielles, notamment sur les aspects genre, handicap et inclusion, et d'économie politique sont approfondies ;

**1.7** La mise en œuvre de l'APE est accompagnée ;

##### ***Objectif spécifique 2***

**2.1** La mise en œuvre de la programmation conjointe et des TEIs favorise la coordination et les synergies des actions « Team Europe » à Madagascar ;

2.2 Des méthodes de travail et de partage d'information, ainsi que de suivi, évaluation et communication de l'action commune de l'UE avec ses Etats Membres (EM), sont développées.

### ***Objectif spécifique 3***

3.1 La communication stratégique, la diplomatie publique et la lutte contre la désinformation et les actions de visibilité de l'UE, sont appuyées.

### **3.2 Activités indicatives**

La Facilité de coopération est un instrument standard qui fournit des moyens ponctuels (assistance technique, études, organisation d'ateliers, formations, etc.) en vue de contribuer aux objectifs de coopération et visibilité de l'UE dans le pays.

Les principales activités prévues au titre de la Facilité de coopération sont :

### ***Objectif spécifique 1***

- Assistance technique et/ou échange d'expertise publique, tel que le jumelage institutionnel, pour appuyer les ministères bénéficiaires dans l'amélioration de la gouvernance sectorielle en lien avec la mise en œuvre des programmes de coopération de l'UE, ainsi que pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) et d'autres accord éventuels UE-Madagascar ;
- Autres activités de formation et renforcement des capacités des opérateurs publics (dont autorités locales) ou privés, de la société civile ou d'autres acteurs en charge de la mise en œuvre de la coopération UE ;
- Organisation d'événements, conférences, études, plateformes de dialogue et d'échange, etc., ainsi que mobilisation d'assistance technique pour 1) soutenir les dialogues sectoriels et 2) mettre en place et opérationnaliser de mécanismes de coordination de la coopération de l'UE alternatifs, suite à la suppression du rôle d'Ordonnateur national ;
- Assistance technique, études sectorielles et d'économie politique, analyses et travaux techniques, recherches innovatrices, organisation de conférences, plateformes d'échange inclusif et accessible, formations, missions, voyages d'études, bourses, etc. pour 1) appuyer la préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation, audit ou capitalisation des projets de l'UE, lorsque cela n'a pas été prévu dans les projets eux-mêmes ; 2) approfondir des questions transversales d'intérêt pour la coopération de l'UE (nexus humanitaire – développement – paix (HDP), alimentation et nutrition, approche territoriale, économie politique, analyse de politiques publiques et budgétaires, intégration des questions transversales (genre, changement climatique, etc.), etc.) ; 3) favoriser la mise en place de nouveaux instruments financiers de l'UE (les opérations de garantie FEDD+ notamment).

### ***Objectif spécifique 2***

- Assistance technique, analyses, missions, formations, voyages d'études, organisation d'ateliers, de plateformes d'échange, etc. pour appuyer la préparation et mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la programmation conjointe, Plan d'action Genre (GAP III) et des TEIs et renforcer la coordination de l'UE et ses EM à Madagascar ;
- Organisation de conférences, séminaires ou autres événements communes (UE et Etats membres), production de supports de communication, etc. pour renforcer la visibilité du « Team Europe » à Madagascar.

### Objectif spécifique 3

- Élaboration d'un plan et de calendrier d'actions de communication et de diplomatie publique de l'UE et de ses États membres, et lancement d'une campagne grand public afin de renforcer la connaissance de l'UE auprès de nouveaux publics, y compris sur la « Team Europe », promouvoir les valeurs, les intérêts, les politiques et l'impact de l'UE dans le pays ;
- Organiser des activités de sensibilisation autour des valeurs de l'UE (démocratie, État de droit, droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, des personnes en situation des handicaps, etc.) ;
- Fournir des informations pertinentes et factuelles aux différents publics cibles y compris la presse.

### 3.3 Intégration des questions transversales

La Facilité de coopération appuie la mise en œuvre du PIP et l'opérationnalisation des « Team Europe Initiatives », qui prend en compte l'ensemble des questions transversales, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes, la résilience, la sensibilité aux conflits, l'environnement, le changement climatique, les droits de l'homme.

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

Les impacts du changement climatique et la protection de l'environnement restent centrales dans le PIP 2021-2027 que cette action va appuyer, et les enjeux relatifs seront spécifiquement et systématiquement traités au sein de chaque activité.

La Facilité de coopération présente des opportunités potentielles liées à l'environnement et au climat car elle vise à faciliter la mise en œuvre de la coopération UE (dont le climat et l'environnement sont des thèmes centraux) et l'opérationnalisation de la Team Europe Initiative « Pacte vert » en particulier. Il est prévu que la Facilité facilite aussi des dialogues de politique (sectorielle et générale) entre Madagascar et l'UE et les EM liés à l'intégration de l'environnement et du changement climatique.

Entre outre, la Facilité pourrait financer des études d'impact environnemental, en fonction des besoins de mise en œuvre de la coopération de l'UE à Madagascar.

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que toutes les actions menées dans le cadre de cette Facilité prendront en compte la question du genre par la réalisation d'analyses genre sectorielles, l'appui à la collecte des données désagrégés minimum par sexe, le renforcement des capacités par rapport à la prise en compte de la question du genre et par l'organisation d'activités de sensibilisation sur l'égalité entre les sexes, etc.

#### **Droits de l'homme**

La facilité de coopération va promouvoir l'application de l'approche basée sur les droits (RBA) dans les « Team Europe Initiatives » et dans le reste des actions qui seront conçues et mises en œuvre de manière à contribuer directement ou indirectement à la réalisation des droits de l'homme pour tous. Les 5 principes opérationnelles à suivre sont: le respect de tous les droits humains, la participation, la non-discrimination, la transparence, et la redevabilité. La stratégie Démocratie et droits de l'homme 2021-2024 sera également accompagnée.

---

**Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que toutes les actions menées dans le cadre de cette Facilité prendront en compte la question du handicap (par exemple : l'accessibilité aux réunions et événements et sensibilité dans les programmes en général, soutien aux organisations des personnes handicapées, consultation systématique avec représentantes des personnes handicapées etc.).

---

**Démocratie**

En appui au PIP.

---

**Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

En appui au PIP.

---

**Réduction des risques de catastrophes**

En appui au PIP.

---

**Lutte contre la corruption**

En appui au PIP.

---

**Digitalisation**

En appui au PIP.

---

**Autres considérations, le cas échéant**

En appui au PIP.

---

### 3.4 Risques et enseignements tirés

Les grands domaines d'intervention de l'Union européenne sur la période 2014-2020 ont concerné (i) la gouvernance et le renforcement des politiques publiques, (ii) les infrastructures en support au développement économique, (iii) le développement rural. Cependant, malgré les succès obtenus, peu de progrès ont été enregistrés dans la gouvernance sectorielle, les ministères jouent encore trop peu leur rôle stratégique et de coordination et les ressources financières et humaines sont insuffisantes par rapport aux enjeux du développement. Ces facteurs limitent les impacts des projets et leur durabilité.

Des enseignements peuvent être tirés pour une meilleure mise en œuvre de la coopération de l'UE:

- La volonté du gouvernement de progresser dans les réformes est essentielle pour la bonne réussite des interventions de l'UE. Pour ce faire, les actions de l'UE doivent s'inscrire dans les priorités nationales et/ou sectorielles et reposer sur une meilleure compréhension des

mécanismes et enjeux d'économie politique qui sous-tendent ou bloquent la volonté de réforme ;

- L'appui à la gouvernance dans les différents secteurs d'intervention est indispensable. Le Programme « Ny Fanjakana ho an'ny Daholobe » (NFD) de renforcement de l'Etat en cours vise à renforcer l'efficacité des administrations publiques afin de permettre à terme une plus grande utilisation par l'UE des systèmes nationaux dans la mise en œuvre des programmes de coopération au développement. Cet appui doit être maintenu et renforcé ;
- Les capacités des administrations centrales, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé doivent être renforcées pour assurer une mise en œuvre efficace et de qualité des programmes de l'UE dans le pays. L'IVCDCI - Europe dans le monde prévoit aussi l'utilisation d'outils novateurs tels que les garanties, qui nécessitent des appuis spécifiques ;
- De plus, des outils doivent être développés pour améliorer les capacités de suivi des résultats des politiques publiques, en lien avec les réformes essentielles, le budget national et les investissements prioritaires ;
- Il est important d'assurer la coordination et les synergies des interventions de l'UE avec les actions des autres partenaires au développement et du gouvernement. Les mécanismes de coordination de l'aide et l'approche « Team Europe » en particulier doivent être renforcés ;
- Continuer à renforcer notre communication est une priorité pour mieux transmettre les valeurs de l'UE, favorisant l'atteinte des objectifs communs, à travers la compréhension mutuelle et le plein engagement des acteurs.

Les principaux risques pour la mise en œuvre de la coopération UE à Madagascar sont :

<b>Categorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Haute/ Moyen/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
1	Méconnaissance de la part des partenaires de mise en œuvre des procédures de l'UE	<b>H</b>	<b>H</b>	Formations sur les procédures UE et accompagnement régulier
1	Faiblesse des administrations publiques et changement régulier de personnel au niveau technique et politique dans les ministères	<b>H</b>	<b>H</b>	Renforcement des plateformes de coordination et dialogue, au niveau politique et sectoriel, et appui à la bonne gouvernance à tous les niveaux
1	Difficile coordination avec le gouvernement dans le cadre des nouveaux	<b>H</b>	<b>H</b>	Mise en place d'une stratégie progressive de désengagement et préparation de mécanismes de coordination alternatifs efficaces

	mécanismes de coordination de la coopération UE à prévoir sous IVDCI - Europe dans le monde			
--	---	--	--	--

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est de soutenir le partenariat UE-Madagascar. Cela permettra à l'UE de contribuer à réduire les risques qui menacent la bonne mise en œuvre de la coopération de l'UE dans le pays.

La faiblesse des institutions et des acteurs de mise en œuvre de la coopération de l'UE à Madagascar nuisent à une mise en œuvre efficace et de qualité des actions. La facilité de coopération, via des activités variées d'assistance technique, de formation, études, analyses, échanges, etc., vise à renforcer les capacités pour une meilleure gestion des programmes UE de la part des administrations publiques, des autorités locales, de la société civile, du secteur privé et des autres partenaires.

Le dialogue ainsi que la coordination autour des priorités et stratégies nationales avec le gouvernement mais aussi avec les autres partenaires au développement doit être également renforcé. Les mécanismes de dialogue avec le gouvernement en place sont en effet insuffisantes et ne permettent pas l'accompagnement souhaité pour la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'atteinte des objectifs des politiques publiques et de l'action de l'UE dans le pays. La facilité de coopération favorisera l'implication de l'UE, aux côtés de la France et de l'Allemagne en tant que « Team Europe », dans les instances de dialogue et de coordination en vue de les renforcer. La société civile, le secteur privé et les autorités locales seront aussi impliqués en tant qu'acteurs de développement et leurs capacités seront renforcées, avec une attention particulière à la participation des jeunes et des femmes ainsi que de toutes les personnes dans des situations vulnérables.

Renforcer l'approche « Team Europe » permettra de plus grandes synergies et davantage d'actions communes et favorisera le dialogue politique sur les sujets d'intérêt partagé et une visibilité accrue.

Enfin, à travers cette facilité, l'UE développera un programme global de communication selon les principes de la diplomatie publique, afin de promouvoir les objectifs et valeurs de l'UE dans le pays (entre autres l'égalité des sexes), tout en renforçant l'adhésion des autorités et des populations aux programmes.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

## 4 MODALITE DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

## **4.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3 seront menées et les contrats et conventions correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

## **4.3 Modalités de mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

Non applicable.

## **4.4 Modalités de mise en œuvre**

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>12</sup>.

### **4.4.1 Gestion directe (subventions)**

#### **a) Objet des subventions**

Les subventions contribuent au renforcement des capacités, du dialogue et de la coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'UE dans le pays et à la prise en compte de la perspective genre (OS1).

Résultats escomptés : ces subventions contribueront aux 3 résultats suivants :

- R1.1 Les capacités des bénéficiaires publics ou privés pour la mise en œuvre des projets ou programmes de l'UE sont accrues ;
- R1.2 Des nouveaux mécanismes de coordination de l'aide sont définis et appuyés, suite à la suppression du rôle d'ON et de ses services ;
- R1.3 Le dialogue avec le gouvernement, ainsi qu'avec la société civile (inclus les organisations de défense des droits des femmes), le secteur privé et les autres partenaires au développement autour des stratégies et politiques publiques, est renforcé.

Ces subventions faciliteront le pilotage et la coordination des interventions de la coopération UE à Madagascar et la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Programme indicatif pluriannuel 2021-2027 ainsi que le CLIP et la stratégie Démocratie et droits de l'homme 2021-2024.

#### **b) Type de demandeurs visés**

Les demandeurs de financement concerneront une ou plusieurs entités du gouvernement de Madagascar.

---

<sup>12</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

#### 4.4.2 *Gestion directe (subventions de jumelage)*

##### a) **Objet des subventions**

Les subventions de jumelage contribuent au renforcement des capacités, du dialogue et de la coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'UE dans le pays et pour la prise en compte de la perspective genre (OS1).

Résultats escomptés : ces subventions contribueront aux 3 résultats suivants :

- R1.1 Les capacités des bénéficiaires publics ou privés pour la mise en œuvre des projets ou programmes de l'UE sont accrues ;
- R1.2 Des nouveaux mécanismes de coordination de l'aide sont définis et appuyés, suite à la suppression de l'ON et de ses services ;
- R1.3 Le dialogue avec le gouvernement, ainsi qu'avec la société civile (inclus les organisations de défense des droits des femmes, des droits des personnes handicapées, etc.), le secteur privé et les autres partenaires au développement autour des stratégies et politiques publiques, est renforcé ;

##### b) **Type de demandeurs visés**

Les demandeurs de financement seront des administrations des États membres de l'UE ou des organismes mandatés par celles-ci.

#### 4.4.3 *Gestion directe (passation de marchés)*

<b>Objet</b>	<b>Type indicatif (travaux, fournitures, services)</b>	<b>Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure</b>
Assistance technique, séminaires, formations, etc. (Objectifs spécifiques 1, 2, 3)	Services, fournitures (plusieurs contrats)	Tout au long de la période de mise en œuvre
Communication stratégique et diplomatie publique (Objectif spécifique 3)	Services, fournitures (plusieurs contrats)	Tout au long de la période de mise en œuvre

#### **4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes :

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

#### 4.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (EUR)</b>
<b>OS.1</b> Contribuer au renforcement des capacités, du dialogue et de la coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'UE dans le pays et à la prise en compte de la perspective genre composé de :	<b>2 600 000</b>
<i>Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1 et 4.4.2</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.3</i>	<i>1 600 000</i>
<b>OS.2</b> Promouvoir l'approche Team Europe, pour un plus grand impact de l'action UE à Madagascar et pour favoriser l'opérationnalisation des « Team Europe Initiatives » composé de :	<b>1 000 000</b>
<i>Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.3</i>	<i>1 000 000</i>
<b>OS.3</b> Promouvoir la connaissance, compréhension et soutien aux valeurs et objectifs de l'UE dans le pays composé de :	<b>1 100 000</b>
<i>Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.3</i>	<i>1 100 000</i>
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2	<b>50 000</b>
<b>Audit</b> – cf. section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	<b>250 000</b>
<b>Totaux</b> <i>Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1 et 4.4.2 : 1 000 000 EUR</i> <i>Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.3 : 3 700 000 EUR</i>	<b>5 000 000</b>

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La Délégation de l'UE est l'autorité contractante pour la mise en œuvre de cette action.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

### 5 MESURE DE PERFORMANCE

#### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi

interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe quand cela est possible, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes et des droits des personnes handicapées.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.2 Evaluation**

Compte tenu de la nature de l'action, une/des évaluation(s) finale(s) et/ou ex-post pourra(ont) être effectuée(s) pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contracté(s) par la Commission ou par un partenaire de mise en œuvre.

Celle(s)-ci sera(ont) réalisée(s) au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment du nouveau cadre de coopération du IVCDI - Europe dans le monde à Madagascar.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Quand cela est possible, toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans ces cas, une expertise sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes sera assurée dans les équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus à travers un contrat-cadre.

## **5.3 Audit et vérifications**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée. Sur le plan régional et mondial, les montants alloués à cette stratégie seront gérés depuis le siège.

Sur le plan national, les documents d'action pour les programmes sectoriels spécifiques ne doivent plus inclure une disposition pour les activités de communication promouvant les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans la facilité de coopération établie par ce document, permettant de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Cette stratégie de communication repose sur un plan de communication stratégique et de diplomatie publique à court-terme qui reflètera les objectifs de la Délégation dans ce domaine. Ce plan couvrira dans un premier temps la période allant jusqu'à l'évaluation de mi-parcours. Il sera approuvé par un mécanisme de coordination composé du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) et le Service des instruments de politique étrangère (FPI), et sera examiné, modifié et étendu le cas échéant lors de l'évaluation de mi-parcours de l'IVCDCI - Europe dans le monde.

Le plan couvrira au minimum les éléments suivants :

1. Les publics visés
2. Pour chaque groupe ciblé, le principal objectif de communication, exprimé en termes de résultats mesurables
3. Le récit de base, formulé en termes non pas de ce que nous faisons dans le pays concerné, mais pourquoi nous le faisons
4. Suggestions d'ébauches de contenu (messages, slogans, hashtags), partenariats (influenceurs) et canaux
5. Informations administratives clés : calendrier, budget et responsable du programme chargé de la mise en œuvre

À travers cette facilité de coopération, l'UE attribuera un contrat pour la communication à une agence spécialisée. Ce contrat sera attribué sur base d'un appel d'offre international.

Au total, la facilité de coopération prévoit un montant de 1 100 000 EUR pour la communication stratégique et la diplomatie publique.